

# BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN GRATUIT !



Dans le cadre des «1000 premiers jours de l'enfant», vous pouvez, après la sortie de la maternité, bénéficier d'un soutien gratuit à votre domicile d'une durée de 20h maximum par enfant, assuré par un Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) de l'association ADAD.

Cette gratuité est permise par des financements croisés du conseil départemental de l'Aube, de la CAF, et de la MSA.

## QUELLE AIDE APPORTE UN TISF ?

Le Technicien d'Intervention Sociale et Familiale de l'association ADAD peut apporter :



Aide et conseil dans le bien être du nourrisson



Soutien à la parentalité



Soutien au quotidien (entretien, organisation...)



Relais dans la prise en charge des enfants pour souffler, aller à un rendez-vous médical, effectuer des démarches administratives...

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez directement l'ADAD de l'Aube

Association Départementale d'Aide familiale à Domicile de l'Aube  
14 rue Jean Louis Delaporte à Troyes  
03 25 73 07 70 - [accueil@asso-adad.fr](mailto:accueil@asso-adad.fr)



L'association mettra cette aide en place à partir de la sortie de la maternité. Le rythme et la durée seront définis avec vous en fonction de vos besoins.

ADAD de l'Aube - N° Siret : 780 350 401 00060 - APE : 8899B - N° Agrément : N°E/010211/A/010/Q/003 - N° autorisation : 06-309 du 15/02/06

Réalisation : A2com' - [www.a2com.net](http://www.a2com.net) - Ne pas jeter sur la voie publique



**Devenir parents  
c'est aussi se poser  
des questions.**

**À PARTIR DE LA SORTIE DE LA MATERNITÉ  
BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN GRATUIT  
À VOTRE DOMICILE**

Professionnels  
des  
**1000**  
PREMIERS  
JOURS

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE